

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 7 décembre 2022 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier

NOR : ECOU2234792A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 modifié relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 modifié relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2016 portant nomination, notamment, de M. Marc KRECKELBERGH à la 1^{ère} classe du corps du contrôle général économique et financier ;

Sur la proposition de la cheffe du Contrôle général économique et financier et de la directrice du budget ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Marc KRECKELBERGH, contrôleur général de 1^{ère} classe, est affecté au service du contrôle budgétaire et comptable ministériel auprès du ministère de la culture, en qualité de chargé de mission, à compter du 2 janvier 2023.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 décembre 2022

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,
H. CROCQUEVIEILLE